

ALGERIE TELECOM – SPA

Direction Opérationnelle des télécommunications de Mascara

Sous Direction Technique

Département réseaux d'accès

Réf : AT/DOT29/SDT/DRA/RU/210/2024

Mascara le : 14/04/2024

Monsieur le Directeur Opérationnel de Mascara

A Madame OULD ABDELLAH HASNIA

Gérante Entreprise des Installations téléphoniques

Sise à 147, Bloc 10D4 – Cité 936 Logts – Mascara

Objet : Mise en demeure

PROJET : Travaux de Construction des lignes d'abonnés cuivre et FTTH

Contrat N° 32 /2020 du 06/09/2020

Factures déposées : B.C N° 210180 du 05/10/2021 : ODS (N° 95/21 du 19/09/21 ; N°116/21 du 11/11/21 ; N°127/22 du 03/01/22 ; N° 55/22 du 16/02/22 ; N°21/22 du 16/03/22) ; B.C N° 220100 du 28/04/2022 : (ODS N° 46/22 du 05/05/22 ; ODS N° 146/22 du 23/10/22) ; B.C N° 220611 du 27/12/2022 : (ODS N° 169/22 du 26/11/22).

Factures non déposées : B.C N° 200230 du 25/10/2020 (ODS N° 05/22 du 11/01/22) ; B.C N° 210383 du 20/01/2022 (ODS N° 23/22 du 06/03/22 ; N°34/22 du 27/03/22 ; N°113/22 du 04/09/22) ; B.C N° 220614 du 27/12/2022 : (ODS N° 195/22 du 19/12/22).

J'ai le regret de vous rappeler une fois de plus que vous êtes tenues d'assainir votre situation des dossiers de facturations de raccordements des abonnés en instances au niveau de la Direction opérationnelle de Mascara des bons de commandes ci- dessus mentionnés en objet.

Suite à votre lettre du 31/01/2024 déposée auprès de la Direction Opérationnelle de Mascara pour le changement de compte bancaire vers le crédit CPA Mascara ; Mes services vous ont rappeler que la DOT Mascara ne peu proceder au changement de compte bancaire sans que vous délivrer une attestation de solvabilité de la banque en question. D'autre part les délais contractuels sont déjà expirés.

Les situation des factures déposées par vos soins ne peuvent êtres réglés et qui présent un rejet faute que vous avez mentionner sur les situations de facturation un compte bancaire différent à celui du contrat d'adhésion à cmmande N° 32/2020 du 06/09/2020.

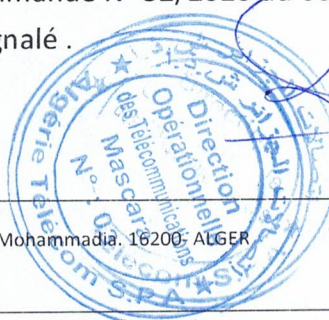
Malgrès les rappels de mes services auprès de votre personne pour régler vos factures en instances de paiement, à ce jour aucune manifestation de votre part pour remédier à cette situation inconfortable et nuisible à la gestion comptable et aux clauses contractuelles.

Votre entreprise est mise en demeure de n'avoir pas à ce jour régler vos situations de paiement.

A cet effet, je vous sollicite de bien vouloir proceder aux réglément de vos situations de facturations liées au contrat d'adhésion à commande N° 32/2020 du 06/09/2020 dans les plus brèfs délais.

Important et particulièrement signalé .

Signé le DOT de Mascara.



BENYAMINA Abdelkrim
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Mascara

ALGERIE TELECOM

Siège Social : Route Nationale n) 5.Cinq Maisons. Mohammadia. 16200- ALGER

NIF : 000 216 001 808 337

NIS : 000 2016 290 656 936

www.algeriatelecom.dz

Email : contact@algeriatelecom.dz

Tél : +213 (021) 82 38 38

Fax : +213 (021) 82 38 39